

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

## ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2°.  
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez Desbrières aîné, libraire, rue Saint-Marc, n° 21, près la Bourse.

## PRIX :

16 francs pour 3 mois, hors du département  
32 francs pour 6 mois, du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.  
64 francs pour l'année.

# CENSEUR,

## Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



| OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 12,                  |                       |              |                    |        |       |
|------------------------------------------------------|-----------------------|--------------|--------------------|--------|-------|
| PAR RICHARD PÈRE ET FILS,                            |                       |              |                    |        |       |
| Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11. |                       |              |                    |        |       |
| HEURES.                                              | THERM.                | HYGROM.      | BAROM.             | VENTS. | CIEL. |
| 6 hour. du mat.                                      | 4 degr. dessous zéro. | 65 degrés.   | 28 pouces 2 ligne. | Sud.   |       |
| SOLEIL.                                              |                       |              | LUNE.              |        |       |
| Lever.                                               | Midivr.               | Couch.       | Phases.            | Age.   |       |
| 7 hour. 45 m.                                        | 0 heu. 8 m.           | 4 heu. 30 m. |                    |        |       |

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

### Lyon, 12 janvier 1840.

La position du ministère du 12 mai est véritablement digne de pitié. Elle était déjà transparente avant l'ouverture de la discussion de l'adresse; elle est mise à nu maintenant. Ce qu'on ne dit pas à la chambre, ce qu'on n'ose pas discuter sérieusement, ce sont les causes réelles de cette situation.

Le cabinet du 15 avril était qualifié d'insuffisant; il n'avait dans son sein aucun orateur de mérite. On ne peut pas en dire autant du cabinet du 12 mai, qui a pour se défendre la parole de MM. Teste, Villemain et Dufaure. Cependant il est brisé dès ses premiers pas; il se trouve sans force et sans énergie. Et que peut-il répondre, ce pauvre ministère sans volonté qui lui soit propre et sans liberté d'action? Né de la coalition, ses principaux membres voulaient sérieusement réhabiliter le pouvoir électif. Ils croyaient qu'une fois ministres, ils feraient capituler la politique personnelle: c'a été là leur erreur; elle est trop puissante pour céder devant le tiers-parti.

Aussi voyez ce qui arrive: en tous les actes importants elle se différencie de son ministère. Le ministère voulait l'exécution de Barbès, et certes cette pensée était funeste; le roi s'est mis en contradiction avec ses ministres, il a usé du droit de grâce. M. Duchâtel, après cet acte royal, a reculé devant l'envoi de Barbès au bagne; la politique personnelle s'en est plainte. Qu'on ne s'y trompe pas, M. Dupin, s'il a soulevé la question de savoir si un ministre peut modifier la nature de la pénalité résultant d'une grâce, n'a fait qu'émettre devant la chambre la théorie de la politique personnelle.

Légalement parlant, un ministre n'a pas le droit d'envoyer dans une maison de détention un homme condamné aux travaux forcés; mais il y a une loi qui domine les mauvaises lois écrites, c'est la loi de la conscience publique. Eh bien! elle se serait soulevée en France contre la mesure qui aurait eu pour effet d'envoyer Barbès au bagne. Il y aurait eu clameur de tout le peuple, par cette raison que l'on conçoit bien que la loi réprime la rébellion, mais qu'on ne souffrira jamais en France qu'on assimile la révolte au brigandage, l'insurrection aux actes qui constituent les crimes ordinaires. De cette contradiction entre la loi pénale et l'opinion résulte cette conséquence logique qu'il faut un ordre spécial de pénalités pour les délits politiques.

L'honorable M. Garnier-Pagès, abordant la tribune après le garde-des-sceaux, aurait dû, selon nous, profiter de l'occasion qui lui était offerte pour s'élever contre la prétention avouée de M. Dupin, et faire entendre aussi d'énergiques protestations contre les tortures qu'on inflige arbitrairement aux condamnés politiques de Doullens. L'opinion publique se serait révoltée de l'envoi de Barbès au bagne; croit-on qu'elle voie sans affliction de malheureux jeunes gens soumis au régime du *carcere duro*?

Croit-on aussi qu'après avoir entendu pendant vingt ans de grandes réclamations contre les sévérités de notre code pénal, on ne frémissait pas en s'apercevant qu'on y ajoute encore?

M. Garnier-Pagès, dans le discours qu'il a prononcé, a prouvé que son talent prenait chaque jour un plus bel essor. Il serait difficile, en vérité, de rien produire qui pût plus nettement exposer la situation de la chambre et du ministère. Aucun orateur mieux que lui ne peut dire sur

toutes les coteries qui s'agitent la vérité tout entière, car il ne demande rien aux ministres, rien aux hommes qui le veulent devenir. Sa position lui donne une force que les diverses fractions de la chambre tenteraient en vain de méconnaître. Cette force se révèle par l'effet que tous ses discours produisent sur le pays.

Après avoir lu le discours de M. Garnier-Pagès, qui pourra douter un instant de la fragilité du ministère? En scrutant avec lui le passé, qui pourra aussi ne pas reconnaître que les ministres du 12 mai ont rejeté comme bagage inutile une grande partie de leurs anciennes opinions? Ainsi, tantôt M. Passy fait bon marché des programmes, tantôt M. Dufaure déclare qu'il a conservé intacts tous ses principes.

M. Garnier-Pagès s'est attaché à prouver que le ministère du 12 mai, d'une part, n'avait jusqu'à ce jour rien accompli de sérieux; d'autre part, qu'il ne savait où il allait, et qu'on ne pouvait dès lors savoir ce qu'il voulait. Comment le saurait-il? n'est-il pas toujours sous le coup de la férule royale? Est-ce que M. Teste peut avoir désormais une volonté qui lui soit propre, lui qui est encore ministre après avoir subi une haute censure?

M. Garnier-Pagès, en démontrant la faiblesse du ministère, n'a pas envisagé suffisamment la question en dehors de la chambre. Nous le regrettons. Il aurait pu compléter sa pensée d'une manière large et irrésistible; car lui qui bat en brèche les ministères, qui sait trouver tous les défauts de la cuirasse parlementaire, aurait su faire entrevoir que la situation est plus forte que le ministère, plus forte même que la chambre des députés, tant qu'elle restera indécise sur la grave question de la réforme électorale et de la révision des lois de septembre. Quand elle aura pris parti sur ces deux mesures importantes, il y aura vitalité dans l'action ministérielle; c'est alors seulement que le pouvoir électif, tenu en échec et paralysé par la prérogative royale, pourra amener à exécution quelques-uns des vœux les plus pressants du pays.

On ne conçoit pas, en vérité, le langage que tiennent le pouvoir et les hommes qui lui sont attachés, lorsqu'ils parlent de la réforme électorale. Selon eux, il ne faudra s'occuper de cette question que dans une certaine d'années, et lorsque les esprits y auront été préparés; car en ce moment la France ne désire pas plus la réforme électorale que la fin du monde. Ceux qui parlent ainsi des vœux et des besoins de la France ne la connaissent pas. Il nous est passé par les mains, depuis six semaines, des correspondances qui attestent avec une frappante unanimité que le mouvement réformiste est aujourd'hui général.

A l'heure qu'il est, le comité Lafitte a été informé que plus de 150,000 adhésions avaient déjà été données à son programme, et que, d'après toutes les probabilités, ce chiffre devait, cette année, s'élever à plus de 400,000. Une pareille manifestation n'est-elle donc pas suffisamment significative? et faudra-t-il que les citoyens qui ont déjà plusieurs fois signé la pétition, la signent encore de nouveau l'année prochaine, et, pour mieux se faire écouter, déclarent qu'ils se refuseront à payer l'impôt si la chambre est sourde à leur demande? Si c'est là ce que l'on veut, qu'on le dise.

On se rappelle de quelles attaques M. Salvandy a été

l'objet de la part du tiers-parti pour la manière dont il disposait des bourses dans les collèges royaux. M. Villemain, son successeur, et un de ceux qui ont crié le plus fort contre lui, a commis dernièrement un acte de cette nature qui mérite d'être signalé et flétri. M. Villemain a accordé une demi-bourse à l'un des enfants de M. Béthune, l'imprimeur du journal *la Presse*. Pour mieux faire apprécier cette libéralité, nous dirons que M. Béthune donne très-fréquemment de charmantes soirées, et que sa fortune lui permet de marier ses filles avec des dots de plus de 50,000 fr.

Combien n'avons-nous pas en France d'enfants de pauvres militaires morts ou usés sur les champs de bataille, et qui se voient privés de l'éducation de nos collèges, parce que le gouvernement, comme disent les commis du ministère de l'instruction publique, ne peut pas donner de bourses à tout le monde!

Nous lisons aujourd'hui dans le *Commerce* :

M. Passy a déclaré formellement à la tribune que la presse n'était plus subventionnée. Nous répondrons à cette déclaration que la presse n'est plus subventionnée officiellement comme au temps des ministres passés, mais qu'elle reçoit du gouvernement des secours qui équivalent au moins à une subvention. Ainsi, par exemple, le ministère tient à sa solde, dans les journaux de département, des rédacteurs en chef. Nous connaissons les noms d'individus partis de Paris pour remplir ces offices, et nous pourrions les citer.

Nous avons en outre signalé ce fait, sans qu'on y ait répondu, que le ministère envoie de Paris aux préfets et sous-préfets des départements une correspondance élaborée dans les bureaux d'une agence très-connue, à la condition de la mettre à la disposition des rédacteurs des journaux dévoués à la préfecture. Le ministère permet à cette agence d'affranchir sa correspondance aux prix des autres imprimés jusqu'à quatre heures du soir, tandis que les bureaux de l'affranchissement sont fermés pour les correspondances concurrentes à midi et demi.

Nous avons nous-mêmes dénoncé, bien avant le *Commerce*, les faits dont il parle de nouveau aujourd'hui, et nous ne pouvons que nous associer encore une fois à lui, pour obtenir, si la chose est possible, ce que nous n'espérons pas, qu'on fasse cesser les préférences que le pouvoir témoigne à la bonne presse.

Nous recevons la lettre suivante :

Au Rédacteur du Censeur.

La Croix-Rousse, le 9 janvier 1840.

Monsieur,

Je viens de lire, dans votre numéro du 8 de ce mois, un article qui tend à jeter le blâme sur l'administration et le conseil municipal de la Croix-Rousse, qui, suivant vous, n'aurait encore pris aucune mesure pour venir au secours des ouvriers indigents. Sans entrer en discussion sur les motifs qui ont pu vous porter à publier aussi légèrement cet article, je crois devoir vous faire observer que vous êtes très-mal informé, car si vous aviez lu un des derniers numéros de décembre du *Courrier de Lyon*, ou si vous vous étiez donné la peine de faire prendre quelques renseignements, vous auriez appris :

1° Que, dans la séance du 17 décembre dernier, le conseil municipal a voté une somme de 4,000 f. pour les distributions de secours extraordinaires aux indigents;

2° Que sur ma sollicitation M. le préfet a alloué, sur les fonds de secours mis à ma disposition, une pareille somme pour être employée à secourir les ouvriers;

3° Que, dans la même séance, le conseil municipal a voté

Hop! hop! quittez votre écharpe, mon beau Romain, elle vous gêne; nous ne tenons pas à la vérité du costume. Ces jeux sont pleins de noblesse et ces trois chevaux bien dressés. Ils galopent ensemble, côte à côte; les pieds du cavalier reposent sur les deux extrêmes, celui du milieu est libre; il s'élanche, guide la course, puis se laisse atteindre, reprend son rang, ou bien prend la gauche et laisse son voisin s'élaner à son tour. Cela est beau! ces trois coursiers ruminés domptés par un Romain, attachés d'un ruban rouge qui flotte aux vents et de leurs croupes réunies, faisant au cavalier un char de triomphe! Il y a là du grandiose qui vous remue et vous fait penser.

Mais voici les plus beaux chevaux du manège où tous sont beaux. C'est Paquitta, caparaonnée de blanc et portant un chevalier grison au large feutre ombragé d'une plume blanche. C'est Abd-El, portant Fiaschi sur une selle de velours rouge à troussequin. C'est Jane, caparaonnée de velours noir, caracolant sous la main de Newcastle, le beau chevalier à la taille élégante, au costume sévère, à la plume noire comme la selle à piquet sur laquelle il est assis. C'est enfin Abouritcha, à la selle rase, à la française, portant Laguerinière, vêtu à la Louis XV; Laguerinière, c'est-à-dire Franconi! Abouritcha a le poil gris pommelé; sa branche crinière flotte aux vents; sa belle queue blanche, brillante et perlée, n'a pas souffert les ciseaux; elle se dresse et prolonge sa croupe.

Franconi est noble, majestueux avec grâce; le temps a blanchi sa moustache. Mais ce n'est plus Abouritcha, ce n'est plus Franconi, c'est un centaure; ces deux êtres n'en font qu'un; il n'y a qu'une seule volonté, qu'un seul mouvement. Rendre les jeux, les tours, les passes de ces chevaux et de ces habiles cavaliers qui les guident, est chose impossible. Ils se balanceront en frappant la mesure, feront des pas de zéphyr, des chassés-croisés et le galop à tiroir. Ils appellent ça la haute école, c'est un nom trop grave pour tant de grâce et de souplesse. La salle frémissait de plaisir, et, à sa sortie comme à son entrée, salua Franconi qu'elle aime et qu'elle revoit toujours avec sa vieille amitié.

Allez, Blanche. Vous êtes un cheval indompté, qui ne subit pas le frein, qui ne sent pas l'éperon, mais qui obéit au signe,

### FRANCONI.

Hop! hop! au galop! les jarrets tendus et la crinière au vent! Pressez le pas; nous avons quarante chevaux à voir et vingt écuyers, sans compter les clowns qui amuseront les intermèdes, à la grande jubilation des bonnes et des enfants; qui parcourront le cirque, les mains et les pieds tour à tour en l'air, et avec une telle rapidité qu'il sera impossible de voir où l'homme commence et où il finit. Bons clowns, va! qui nous rappellent le seigneur Polichinelle et ses lazziis quelque peu émoussés en passant par tant de bouches, depuis si long-temps les mêmes que tous les savent par cœur, et si bonnement bêtes que tous en rient encore. Clowns alertes, malins, qui injurient le guet, puis se joignent à lui pour se chercher, puis de leurs sabres mal affilés frappent à grands coups sur le dos rembourré du chef de file; s'emprisonnent dans des paniers, disparaissent par des trappes, se montrent dans les combles et tout-à-coup surgissent du sol comme des champignons, jouent avec les chevaux du manège, et enfin s'élançant sur leur coursier pour montrer à la galerie qu'ils savent faire quelque chose de mieux que des lazziis. Hop! hop! ma Lototte, mon gracieux Figaro et mon Petit Blanc! en avant! le temps presse.

Le temps presse, vous dis-je; voici venir Arlequin, — non pas le vieux personnage de la vieille comédie italienne, qui est passé de mode, qui est impuissant, qui est caduc, qui a même quitté les farces du carnaval dans lesquelles il s'était réfugié, — mais Arlequin, gentil petit cheval tout noir des pieds à la tête, tout bourru, monté par un petit singe fort original, qui tient les rênes comme un cavalier exercé, qui est vêtu d'un long burnous blanc, comme un Arabe, et qui, en passant, fait dans sa voltige des grimaces au clown qui le taquine.

Allez, allez; bonsoir le singe! Voici une grande et belle personne dont la jambe est bien faite, le bras bien rond, qui salue gentiment, qui s'élanche pleine d'intrépidité; son œil brille, et l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus de sa vigueur ou de sa grâce. Cette femme a du goût; elle n'est pas chargée de paillettes et d'oripeaux; elle joue avec sa cravache avec une étonnante facilité.

Ne bronchez pas, Figaro! Suivez l'orchestre qui est bon, qui nous joue de beaux airs de guerre sur toutes ses trompettes de cuivre. Prenez garde, vous feriez tomber votre charmant cavalier, et la salle tout entière pousserait un cri d'effroi et d'anxiété.

Qu'avez-vous donc, hercule, à suspendre ainsi cette pauvre petite fille par les pieds? Cessez donc ce jeu cruel, cessez! Cette jolie petite Cécile n'a pas trois ans; elle apparaît à peine dans cette vaste enceinte; elle est moins pesante que votre masse, elle est la moitié moins grande; et la voilà qui s'avance en courant avec ses petits pieds, qui salue avec grâce; sur le cheval où vous l'avez placée devant vous, elle danse avec hardiesse, elle tient les rênes plus larges que ses mains; elle s'essaye à ce rude métier, pauvre enfant! Oui, c'est un beau contraste que ce petit ange et vous, hercule; vous aux formes athlétiques, aux bras nerveux, aux muscles vigoureux qui se gonflent, elle toute chétive avec grâce, toute frêle avec souplesse. Ils applaudissent; oui, c'est beau, mais vous m'effrayez, j'ai peur... j'ai peur, tenez-la bien, ne la laissez pas faire ainsi... moins haut! si elle tombait... Lolotte l'écraserait de son sabot qui est plus gros que sa petite tête, et vous ne relèveriez plus une enfant. Adieu, pauvre petite; va, jeune fleur, étiole-toi aux jeux terribles du cirque. Dans cette poussière de l'arène, autour de ces chevaux qui ruent, dans ces loges glacées où la bise souffle à travers les planches mal jointes, et d'où tu dois t'élaner à demi nue devant le public, que Dieu te garde! Entendez-vous, Cécile, combien l'on vous applaudit! Vous n'avez que trois ans et vous ne comprenez pas ce qu'ils valent ces bravos. Poissiez-vous ne le comprendre jamais, ma pauvre enfant! Le public est égoïste, il est cruel; il vous trouve pleine de grâce et il vous applaudit, c'est un piège qu'il vous tend; il veut enlacer votre avenir; il vous flatte pour vous garder, comme si vous aviez choisi vous-même ce dangereux métier, comme si vous en aviez conscience! Mais quelle main bien inspirée vous envoie donc tous ces bonbons? Vous revenez pour les prendre; bien, bien, ma petite! c'est là ce qu'il vous faut, des bonbons et des fleurs, et pas ces cruels applaudissements qui flétrissent avant l'âge, peut-être parce qu'ils enivrent.

plus de 17,000 f. pour commencer à exécuter, par ateliers de secours, le chemin de Serin au plateau de la Croix-Rousse;

40 Que les travaux de ce chemin ont été ouverts le 30 décembre dernier, et que depuis cette époque on y a constamment employé plus de cinquante ouvriers indigents;

50 Qu'après m'être entendu avec M. le préfet, j'ai envoyé plus de cent ouvriers travailler au fort de Loyasse;

60 Enfin que des secours extraordinaires, à domicile, sont donnés par MM. les membres du bureau de bienfaisance, depuis plus de deux mois, aux ouvriers qui manquent de travail.

Afin de détruire la fâcheuse impression que l'article que vous avez publié a pu produire, je vous prie de vouloir bien insérer ma lettre dans votre prochain numéro.

Agréez, etc.

Le maire de la Croix-Rousse,  
PEYSSÉLON, adjoint.

Nous répondrons à notre tour à M. le maire de la Croix-Rousse :

Monsieur,

Nous avons vu de près la misère des ouvriers; depuis un mois et demi nous faisons de constants efforts pour qu'on apporte quelque soulagement à des souffrances qu'ils endurent avec courage. En publiant notre article du 8, nous avions pour but d'engager les conseils municipaux de la Croix-Rousse et de la Guillotière à venir à leur secours.

Le conseil que vous avez l'honneur de présider avait devancé nos vœux, nous l'en félicitons aujourd'hui que nous l'apprenons; nous l'eussions auparavant cité pour exemple, si vous aviez daigné porter ses actes à la connaissance du public.

En effet, vous reconnaissez avec nous que le *Courrier de Lyon* a parlé d'une route que l'on ouvrait, d'ouvriers qui allaient travailler aux forts et nullement des sommes votées par le conseil municipal.

Il doit vous souvenir, Monsieur, que le 5 septembre 1839, lors de l'avant-dernière session du conseil municipal, le *Censeur* donna de la publicité à la première séance. Le lendemain on se récria contre la bonne volonté des conseillers qui nous avaient mis à même de publier un compte-rendu des travaux; on les pria de discontinuer, et pour obtenir cette concession on leur promit de faire à la session suivante une proposition relative à la publicité à donner aux séances du conseil.

Cette proposition a-t-elle été faite? a-t-elle été adoptée ou rejetée? Nous n'en savons rien; depuis lors nous avons ignoré complètement les actes du conseil que vous avez l'honneur de présider, et voilà pourquoi nous ne lui avons pas rendu plus tôt justice. Cela ne serait pas arrivé, Monsieur, si, adoptant le principe de la publicité, le conseil municipal de la Croix-Rousse eût livré cet acte à l'appréciation des administrés. Ainsi vous portez la peine de vos actions, vous en subissez les conséquences; quand vous étouffez la lumière, elle ne saurait éclairer ce que vous faites de bien.

Si quelque jour, et nous l'espérons, le conseil municipal de la Croix-Rousse reconnaît un principe dont l'adoption a détruit déjà bien des abus dans d'autres communes; s'il veut donner de la publicité à ses travaux, vous nous trouverez prêts à vous ouvrir les colonnes du *Censeur*. Si dans l'intervalle des sessions vous désirez porter à la connaissance du public des actes administratifs qui auraient pour lui de l'intérêt, vous nous trouverez toujours disposés à vous seconder; car nous avons hautement compris la mission du pouvoir municipal. Mais dans l'un et l'autre cas, nous espérons que nous trouverons dans vos lettres l'excuse urbanité qui manque au commencement de la précédente, et qui doit toujours distinguer les magistrats qui tiennent leur autorité du choix de leurs concitoyens.

Agréez, monsieur, etc.

### Chronique Lyonnaise.

M. Nivière, ancien receveur-général du département du Rhône, est mort à Paris, après une longue maladie.

— M. Carter, le prodigieux éducateur des tigres et des lions, vient d'être engagé par la direction de nos théâtres à donner quelques représentations dans notre ville; il arrivera avec sa troupe dans les premiers jours de mars.

— On nous écrit des verrières de Joux (Doubs) :

à la voix; vous savez votre langue, *Blanche*, et je ne voudrais pas répondre qu'entre votre maître et vous il ne s'est pas établi un langage de convention qu'il entend à merveille et dans lequel vous lui dites vos fantaisies, vos caprices, vos plaisirs, quand on vous applaudit, et on vous applaudit souvent. Aussi êtes-vous gracieuse, gentille; vous dansez sur deux pieds; vous valsez sur une table étroite; puis, les deux pieds de devant élevés sur un char, — tout est triomphe au Cirque, — vous marchez fière et la tête haute, des pieds de derrière seulement.

Place! place! derrière les valets, et ne nous cachez rien de tant de grâces! C'est la *Girafe* vive, semillante, élançante, cherchant de l'œil s'il n'y a pas là quelque branche d'arbre à effeuiller. C'est la *Girafe* qui porte Kénebel. Vous savez cette jeune fille à la taille élégante, au maintien pudique, à l'œil triste, qui respire la grâce, Kénebel devenue la femme du jeune Franconi, l'âme de cette troupe dont son père est le dieu. La voilà. Tout ce que Dolorès et Elssler ont porté de grâce et de volupté sur la scène, tout ce qu'elles ont inventé dans la cachucha, Mme Victor l'a transporté sur son cheval. Vous figurez-vous la cachucha dansée sur un cheval au galop, au son des castagnettes qui ne perdent pas la mesure, et d'une musique de cuivres qui résonne et bruit? C'est d'une souplesse qui étouffe, d'une grâce qui charme, et en même temps d'une pudicité qui fait rêver. Rien n'y manque, ni la gentillesse qui sollicite, ni la pudeur qui résiste, ni l'amour qui cède, et pourtant il ne faut pas rougir, ce n'est que gracieux.

C'est encore elle, Dolorès, Elssler; non, Kénebel Franconi; c'est elle, mais la musique a changé de ton; les cuivres retentissent, les timbales mugissent, c'est la charge! La *Girafe* s'élançait, au galop, au grand galop; et cette femme si fière à la tête dans l'air, son pied touche à peine la croupe de son cheval; elle n'est plus dessus, elle est de côté, elle est en dehors! Bravo! bravo! la salle bruit! le public trépigne! Ce n'est plus une femme, c'est un démon, ou un ange, à votre choix! C'est Ducrow, c'est l'air qui s'est fait femme!

KAUFFMANN.

« Dimanche 5 décembre, à dix heures et demie du soir, une maison dépendante d'une auberge, et servant d'écurie, de remise et de grenier à foin, s'est trouvée, en quelques minutes, entièrement enveloppée par les flammes. Nombre d'habitants du village, voyant une grande lueur se répandre tout-à-coup dans le ciel, crurent à l'arrivée de la pluie de feu prédite par Nostradamus pour le lendemain; mais bientôt, remis de cette crainte peu fondée pour passer à une plus réelle, ils accoururent sur le lieu du sinistre. Guidés par le zèle éclairé du maire et des employés de la douane, ils parvinrent à empêcher l'embrasement des maisons voisines, qui eût pu entraîner avec lui la perte d'une grande partie du village. La maison commune, seule de toutes, fut légèrement atteinte par les flammes.

» Enfin, à deux heures, à l'aide des pompes des verrières de Suisse, arrivées à la hâte, les verrières françaises n'en ayant point, — on se servit jusqu'alors, avec succès, de deux pompes portatives appartenant à des magistrats municipaux, — on est parvenu à se rendre maître de l'incendie, et à le restreindre à la seule maison où le feu s'était manifesté d'abord. Et enfin, grâce à l'adjonction des pompes de Saint-Pierre, arrivées, malgré elles, un peu tard, tout était terminé à six heures du matin.

» La maison était assurée, et la perte, y compris quinze mille kilogrammes de foin, ne dépasse pas la somme totale de 3,500 f. Ce sinistre est attribué à la malveillance.

» Tout le monde, dans cette circonstance, s'est montré digne des plus grands éloges, tant les habitants de la commune, le maire et les employés de la douane, que nos voisins les Suisses, qui méritent en outre de sincères remerciements pour le zèle qu'en toute occasion pareille ils ont toujours mis à secourir les Français de la frontière. »

### GYMNASE ÉQUESTRE FRANCONI.

Lundi 13 janvier.

*Quadrille chevaleresque*, dansé par huit chevaux.

*Le Manteau espagnol*, par M<sup>me</sup> Victor Franconi.

*Les Quatre Époques de l'année*.

*L'Amazone*, par M<sup>me</sup> L. Franconi.

*York*, dressé par M. L. Franconi.

*Simoun*, dressé par M. Victor Franconi.

*Le Petit Savoyard*, par la jeune Caron.

*Intermèdes des clowns*.

*Exercices divers*.

### AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Il résulte des lettres que nous avons envoyées hier que, depuis l'affaire du 31 décembre, les Arabes n'osent plus paraître et que les maraudeurs eux-mêmes ont abandonné le massif, puisque les diligences ont repris le service entre Alger et Douera. Nous avons reçu hier, après le départ du courrier, une nouvelle lettre que nous transcrivons ici.

ALGER, le 5 janvier, à quatre heures du soir. — Voyant que le bateau à vapeur ne chauffe pas encore, je m'empresse d'ajouter quelques renseignements à ceux que renferme la lettre que j'ai jetée à la poste.

Le maréchal est rentré en ville, à deux heures après midi, sans tambour ni trompette et avec une faible escorte. Il n'a pas rencontré l'ennemi dans son trajet de Blidah à Alger. Les Arabes sont totalement démoralisés depuis la bataille du 31 décembre; la division régnait parmi eux.

Le vaisseau l'*Alger* vient de mouiller en rade. On s'empresse d'envoyer des pontons le long du bord pour débarquer ses troupes passagères. Nous venons de voir aussi mouiller en rade un trois-mâts de commerce chargé de chevaux et d'une quarantaine d'hommes.

Le *Sphinx*, qui part pour Toulon, vous porte un grand nombre d'officiers et de sous-officiers appartenant à divers corps, et qui n'étaient venus que pour accompagner les détachements qui sont successivement arrivés.

Le brick l'*Dragon* a terminé ses réparations et partira probablement demain pour Cherchel et Mostaganem.

M<sup>r</sup> Dupuch a prononcé à la messe de midi un sermon dans lequel il a parlé du discours du roi et de la bataille de Blidah. Ce sermon a produit une vive impression sur les auditeurs.

— Voici maintenant le complément des autres lettres de l'Algérie dont nous vous avons donné hier quelques extraits :

ALGER, le 5 janvier. — Vendredi 3, un fort convoi de vivres et de munitions de guerre est parti de la Maison-Carrée pour le camp de Fondouck, sous l'escorte d'une colonne composée de détachements des 3<sup>e</sup> léger, 48<sup>e</sup> et 58<sup>e</sup> de ligne et de la légion étrangère. Ce convoi a été attaqué, à une petite distance du camp, par quelques centaines de cavaliers qui ont été bientôt mis en fuite. Le camp n'avait pas été attaqué depuis quinze jours.

L'hôpital de Mustapha, qui n'était que provisoire, vient d'être définitivement organisé; il recevra, à l'avenir, les fiévreux et les vénériens, et, au besoin, des blessés. On vient de désigner les chirurgiens qui doivent être attachés à cet établissement.

Autre lettre du 5. — Les mouvements du port sont toujours très-actifs. Cette semaine, le bateau à vapeur l'*Etna* est arrivé avec des troupes qu'il avait prises à Port-Vendres, et a été aussitôt expédié à Oran. Le *Crocodile* est aussi parti pour Oran avec des passagers militaires.

Le bateau à vapeur le *Styx* est venu de Bone avec quelques soldats malades et convalescents. Les armateurs de tous les ports de la Méditerranée nous envoient du blé et de la farine; cette denrée se vend très-bien.

Le brick l'*Africain* est arrivé de Toulon, ayant à bord du matériel d'artillerie et du génie, et du biscuit pour l'administration de la guerre.

Hier, il est arrivé dix navires marchands, dont neuf chargés de marchandises et un de chevaux. Ce dernier est parti dimanche dernier avec six autres navires chargés aussi de chevaux qui ne sont pas encore arrivés.

Le brick de commerce *Louise-Amélie* est parti pour Philippeville avec des chevaux et des effets militaires pour le compte du gouvernement.

M. le lieutenant-général Galbois, commandant supérieur de la province de Constantine, est arrivé à bord du bateau à vapeur le *Styx*. On ne sait s'il vient commander une division ou s'il rentre en France. En son absence, le commandement de la province est confié à M. le maréchal-de-camp Guingret, commandant la subdivision de Bone.

Sont arrivés de France MM. Vaillant, peintre; Lucas, géologue; Renon, minéralogiste; Guichenot, préparateur de l'histoire naturelle; Enfantin, membre de la commission scientifique d'Afrique.

Les nouvelles qui nous arrivent de la province de Constantine sont assez favorables. Tout est tranquille dans cette province, et le nombre des malades diminue sensiblement.

Il n'est plus question de la nouvelle expédition de Cherchel; seulement les bâtiments de guerre qui passeront devant le port sont chargés de lui envoyer quelques boulets.

M. Scias, commandant du *Sphinx* et de l'expédition de Cherchel, a fait son rapport au commandant de la marine et une allocation aux hommes qui ont pris part à l'expédition.

Le contre-amiral de Bougainville a fait distribuer à bord des bâtiments l'ordre du jour suivant :

MARINE. — Ordre du jour.

L'amiral commandant la marine en Algérie fait connaître à la division navale sous ses ordres toute la satisfaction qu'il éprouve de la conduite honorable tenue devant Cherchel, dans la journée du 27, par MM. les commandants du *Sphinx* et du *Crocodile*, Scias et Simon, le premier, chef de l'expédition, le deuxième, dirigeant les embarcations armées; les officiers, sous-officiers, marins et matelots de ces bâtiments, les marins détachés du *Dragon*, les soldats du 23<sup>e</sup> de ligne, commandés par le lieutenant Lami, et le lieutenant de vaisseau Bonfils, capitaine du *Boberach*, qui s'est volontairement offert pour piloter l'expédition. L'amiral s'est empressé de signaler à M. le maréchal-gouverneur et au ministre de la marine ceux qui se sont particulièrement distingués dans cette affaire, ayant acquis le plus de titres à la bienveillance du roi, dont il sollicitera les bontés pour les familles des matelots Kirwan, Chou, du *Sphinx*, Perrotin, Testanier, du *Dragon*, qui ont succombé dans l'action.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 10 janvier. — Les maladies auxquelles sont exposés nos soldats de l'armée d'Afrique, par l'effet d'un changement de climat, et la triste et cruelle position dans laquelle les plongent ces maladies, avaient fait penser non pas seulement à améliorer l'alimentation du soldat et les hôpitaux, mais encore à habituer les troupes au séjour des camps et au climat brûlant de l'Afrique. Dans ce but, on avait proposé de former un camp de 10,000 hommes dans les environs de Toulon. Il paraît qu'on a abandonné cette idée sans l'approfondir. Cependant, ce projet méritait d'être examiné et débattu. En effet, en faisant camper pendant un an sous le soleil de la Provence les soldats qui doivent aller remplacer en Afrique les troupes qui rentrent tous les ans, et à mesure qu'elles rentrent, on éviterait la cruelle épreuve à laquelle le climat de l'Algérie soumet nos braves militaires. Ils s'habitueraient à la fois à la vie des camps si différente de celle des garnisons, à l'ardeur du soleil et à la fraîcheur des nuits. On pourrait même de temps à autre les embarquer un ou deux jours pour les accoutumer à la mer. On ne peut se figurer dans l'intérieur dans quel état sont nos soldats en arrivant à Alger, après quatre à cinq jours de traversée; ils peuvent à peine se tenir debout, tant ils ont souffert du mal de mer, et cependant ils sont quelquefois obligés d'entrer immédiatement en campagne; de là des maladies nombreuses, l'encombrement des hôpitaux et ambulances, et les fréquents congés de convalescence qui affaiblissent sans cesse l'effectif des bataillons.

Nous soumettons ces observations au ministère pour qu'il en fasse son profit.

### Paris, 10 janvier 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La première séance consacrée par la chambre des députés à la discussion de l'adresse n'a pas été favorable au ministère. Attaqué de front par M. Desmousseaux de Givré, machine de guerre assez lourde que les 221, qui ne veulent pas se rallier, ont fait jouer contre lui; pris en queue par M. Garnier-Pagès, à qui sa position dans la chambre donne le droit et les moyens de dire des choses très-piquantes et très-spirituelles, il a eu beau se retourner dans tous les sens, il n'a pu échapper à aucun des coups qui lui étaient portés; il a dû tout endurer avec la confusion qui accable les malheureux qui sont attaqués par tout le monde et qui ne sont défendus par personne. Tournait-il ses regards vers la droite et le centre droit, c'étaient les amis de MM. de Lamartine et Fulchiron qui riaient de sa cruelle position. Cherchait-il quelques signes de pitié et de commiseration à gauche ou dans le centre gauche, là il voyait hausser les épaules, ici il entendait le mot de *renégat* retentir à ses oreilles. On a rarement vu une situation plus embarrassée, et au milieu de tous ces embarras une humilité plus grande.

M. Garnier-Pagès s'est attaché surtout à démontrer que le cabinet du 12 mai, soit qu'il opposât le programme des 221 à celui des 213, soit qu'il retournât l'argument, ne pouvait, renégat lui-même, s'appuyer que sur des renégats de tous les partis. MM. Passy, Dufaure, Teste, Villemain, etc., ont dû subir à diverses reprises cet infamant reproche que M. Garnier-Pagès accompagnait de considérations morales peu propres à leur permettre de faire bonne contenance. On n'a pas la conscience bien tranquille d'ailleurs, lorsque, comme MM. Dufaure et Passy, pour arriver plus sûrement au pouvoir, on renonce à tous ses engagements, on oublie et on renie les programmes qu'on avait acceptés; et nous concevons très-bien que le rouge soit presque monté à la figure de ces dignes ministres, lorsque M. Garnier-Pagès les a tenus pendant près d'une heure sur la sellette, en faisant pour eux une sorte de confession générale qui n'était pas de nature à édifier la chambre.

La discussion d'hier a en outre prouvé combien les membres du cabinet étaient peu d'accord entre eux sur les plus importantes questions qui agitent en ce moment les esprits. Ainsi, M. Passy avait déclaré que dans son opinion la réforme électorale était incompatible avec la situation actuelle du pays, que le temps ne l'appelait pas et que le ministère la combattrait du jour où elle serait portée devant la chambre; et quelques instants après M. Dufaure disait que cette question n'était qu'ajournée. En vérité, Messieurs du 12 mai, mettez-vous d'accord entre vous, car vous ne pouvez remédier que par une bonne tactique à la faiblesse morale et numérique qui vous mine et prépare votre chute.

La grande objection à faire au cabinet du 12 mai, ce n'est pas précisément qu'il n'est pas par lamentaire, car il peut y répondre que, s'il n'est pas parlementaire, la chambre est là pour le dire et pour le renverser; ce qu'on peut reprocher avec plus de raison aux successeurs des ministres du 15 avril, c'est de n'avoir pas fait, depuis leur ar-



rivée au pouvoir, autre chose que ce qui avait été fait avant eux ; c'est d'avoir procédé d'après les mêmes idées et les mêmes errements ; c'est d'avoir, en un mot, continué sur presque tous les points un système politique qu'ils avaient dû combattre pour devenir ministres ; c'est, disons toute notre pensée, d'avoir escamoté leurs portefeuilles par des mensonges et à force d'hypocrisie.

— On pouvait, à l'issue de la séance d'hier, regarder la position des ministres comme désespérée. Ces grands hommes d'état ne l'ont pas jugée ainsi. MM. Dufaure et Passy prétendaient avoir battu leurs adversaires sur toutes les questions. MM. Teste et Duchâtel n'avaient pas moins bonne opinion de la lutte si faiblement soutenue par eux, et tous à qui mieux mieux se proclamaient d'éloquents orateurs et de profonds politiques. Il y a dans cette jactance une expansion d'amour-propre qui caractérise bien la petitesse d'esprit de la plupart des hommes qui nous gouvernent.

— Voici, s'il faut en croire le *Journal de Paris*, le mouvement auquel donnerait lieu dans le clergé le remplacement de M. l'archevêque de Paris :

« Il paraît certain, dit ce journal, que les nominations suivantes ont été arrêtées hier en conseil :

» A l'archevêché de Paris, M. Donnet, archevêque de Bordeaux ;

» A l'archevêché de Reims, M. Blanquart de Bailleul, évêque de Versailles ;

» A l'archevêché de Bordeaux, M. Dupuch, évêque d'Alger ;

» A l'évêché du Puy, M. Gardette, chanoine de Lyon ;

» A l'évêché de Gap, M. Gignoux, grand-vicaire de Beauvais ;

» A l'évêché de Versailles, M. Colin, curé de Saint-Sulpice ;

» A l'évêché d'Alger, M. Suchet, vicaire-général d'Alger. »

— Depuis huit jours, les ministres tiennent table ouverte, et ces festins se continueront tant que durera la discussion de l'adresse, c'est-à-dire tant que la question ministérielle ne sera pas décidée. Les députés de l'opposition paraissent goûter avec autant de plaisir que ceux des centres la cuisine ministérielle, et il n'est pas nécessaire de dire que les ministres réservent pour eux au moins autant d'invitations que pour les estomacs sur lesquels ils croient pouvoir compter.

Si pareilles fêtes devaient se continuer long-temps, tous les fonds secrets n'y suffiraient pas ; mais on éteindra les fournaux aussitôt qu'on aura conquis la majorité, et à force d'économies, on comblera les vides qu'on fait en ce moment dans toutes les bourses. Que les députés profitent donc de la circonstance, car pour eux le carême ministériel commencera cette année avant l'époque fixée par le calendrier.

#### BULLETIN DE LA BOURSE DU 10 JANVIER.

La rente a ouvert aujourd'hui avec une légère tendance à la baisse. On a offert un moment à Tortoni à 80 70, mais on n'a pas tardé à redemander à ce cours, et la rente a ouvert au parquet à 80 70. Pendant toute la durée de la bourse, la rente est restée entre 80 75 et 80 72 1/2. A l'approche de la clôture, on a fait 80 80 au parquet, et le dernier cours a été 80 75.

A quatre heures, la rente était demandée à ce dernier prix.

#### Chambre des Députés.

Fin de la séance du 9 janvier.

M. GARNIER-PAGÈS : Le cabinet nouveau avait accepté avec grand cœur un programme que tout le monde se rappelle, quoique M. le ministre des finances ait déclaré qu'il ne comprenait rien aux programmes, et qu'il n'en adoptait aucun. Plusieurs des membres du cabinet nouveau s'étaient décidés à faire partie d'un cabinet centre gauche, purement centre gauche, quoique M. le ministre des finances vous ait déclaré tout-à-l'heure qu'il avait toujours pensé qu'il était impossible de prendre un cabinet dans un seul côté de cette chambre. Eh bien ! qu'est-il arrivé ? Ce cabinet à peine formé, les défections ont commencé. Je ne puis appeler d'un autre nom des défections individuelles. Je conçois bien que quand on fait prévaloir un parti politique, on ait son drapeau à la main et on soit suivi de son parti ; mais quand il est vrai qu'en arrivant aux affaires, et laissant en dehors les notabilités réelles, on est obligé, en quelque sorte, de faire des appels d'amitié ou de famille, qu'on fait désertir les partisans nouveaux qu'on appelle à soi ; quand le centre gauche, dont on faisait partie, reste entier, sauf quelques exceptions, qu'on ne tient rien de ce qu'on a promis ; quand on n'est pas plus parlementaire que ceux qui existaient auparavant ; quand on s'allie à ceux qu'on combattait lorsqu'on était de la coalition ; quand on s'appuie sur les 221, dont on trouvait la marche politique mauvaise, et qu'on veut se faire adopter par eux, qu'on fait tout pour être leur ministère de prédilection, alors on n'est pas fidèle à son passé, on n'est pas ce qu'on avait promis qu'on serait, on ne fait rien pour le pays, on n'est pas parlementaire. (Sensation.)

En un mot, je le demande au cabinet, à ceux qui faisaient partie de la coalition : veulent-ils le gouvernement représentatif aujourd'hui comme ils le voulaient alors ? (Signe d'adhésion au banc des ministres.)

Puisqu'on me fait signe qu'on le veut ainsi, je me tourne de ce côté, et je demande à ceux qui trouvaient que le cabinet du 15 avril réalisait toutes les conditions du gouvernement représentatif, comment ils pourraient appuyer un cabinet qui ne veut pas continuer le 15 avril. (Nouvelle sensation.)

Je demande encore au cabinet pourquoi il a introduit dans son adresse une phrase qui laisserait les citoyens dont je parle sans espoir, ou, si je comprends cette phrase, qui déclare qu'on a renoncé à la réalité du gouvernement représentatif, telle qu'on la demandait il y a quinze mois.

Le discours de la couronne dit, en effet : « Votre patriotisme éclairé cherchera toujours ce qui peut contribuer à l'accroissement de la prospérité publique et à l'affermissement du principe conservateur de nos institutions. Les maintenir dans les limites établies est le devoir de mon règne. »

Je vous déclare, moi, et je crois bien les comprendre, que ces paroles sont inconstitutionnelles. Vous n'avez pas le droit, vous, ministres essentiellement transitoires, si même vous avez

la majorité, vous n'avez pas le droit de dire qu'il y a des limites établies pour toute la durée du règne. Prenez-y garde, toute la durée du règne n'est pas une parole ministérielle, si vous n'avez pas voulu dire par là que les limites établies étaient des limites empêchant les réformes politiques ; vous n'avez pu songer qu'aux limites qui séparent les pouvoirs.

Eh bien ! que disiez-vous quand vous n'étiez pas ministres ? vous disiez qu'il fallait assurer la prérogative du pouvoir parlementaire. Que vous répondiez-vous à vous-mêmes ? qu'il faut respecter les limites établies, c'est-à-dire que vous trouvez que tout est bien alors que rien n'est changé ; vous vouliez alors une chose que vous ne voulez plus maintenant. Je le répète, vous avez changé ; si vous n'avez pas changé, si vous faites toujours partie du centre gauche, dont je crois que vous ne faites plus partie, alors je renouvelle ma demande, en m'adressant aux anciens 221, et je leur dis : Que sont devenues vos convictions ? que vouliez-vous que vous ne vouliez plus ? que craigniez-vous que vous ne craigniez plus ? comment se fait-il que vous vous placiez à la suite, ministériellement, d'hommes que vous avez toujours combattus, que vous adoptiez un système qui n'est pas le vôtre ; que vous abandonniez les idées du vice-président que vous avez nommé, M. Martin (du Nord), pour adopter celles de M. Vivien ? (Agitation.)

Ici l'orateur examine les actes du ministère à l'extérieur. En Orient, on n'a rien su faire ; ce n'est peut-être pas la faute du cabinet, mais il ne faut pas au moins s'en faire un titre de gloire. Quant à l'Espagne, c'est, dites-vous, par le concours du gouvernement français et du gouvernement anglais que la situation des affaires d'Espagne s'est améliorée. Il suffit de rappeler les faits. Quand Maroto a mis bas les armes, tout le monde sait qu'il s'est adressé à Espartero et lui a demandé quelle garantie il lui donnerait. Espartero lui a répondu : « Je n'en ai pas d'autre à vous donner que ma parole d'honneur ; je ne puis vous donner la garantie des puissances ! » Maroto a répondu : « Je me contente de votre parole d'honneur ! »

Ainsi, vous le voyez, Espartero n'a rien fait par suite de vos instructions ; il a agi seul ; la question espagnole s'est décidée d'elle-même. Les provinces basques étaient fatiguées de la guerre ; Espartero en a profité. Vous n'êtes pour rien dans ce qui s'est fait. Et, s'il fallait ajouter quelque chose aux paroles de Maroto, je m'appuierais des termes de la dépêche d'Espartero après le traité de Bergara, dans laquelle il disait expressément que les puissances n'étaient pas intervenues dans cette affaire, qu'il l'avait faite seul. J'en demande pardon : la France est intervenue, comme elle intervient toujours, quand les affaires sont terminées. (Rumeurs au centre.) Elle a envoyé la croix de chevalier ou de grand-cordon de la Légion d'Honneur au général qui a fait le traité de Bergara. (On rit.)

Je ne vous reprocherai pas, dit l'orateur en s'adressant aux ministres, je ne vous reprocherai pas tel ou tel de vos actes, telle ou telle de vos paroles ; mais je vous reprocherai d'avoir abandonné vos convictions et démenti votre passé. On ne fait pas de conciliation en agissant ainsi ; on fait tout simplement de l'intérêt personnel.

Si les anciens 221 pouvaient se résoudre à appuyer un ministère placé dans de pareilles conditions, ils manqueraient aussi à leur passé et à leurs principes ; il faut qu'il y ait immoralité quelque part. Si nous avons mis le pays en mouvement pour rien, nous sommes coupables ; mais si, après avoir agité le pays pour des intérêts sérieux et graves, on dit au pays : « Nous voilà devenus ministres, tout va bien, il n'y a plus rien à faire, » oh ! alors les ministres sont coupables et indignes de votre appui.

Non, vous ne pouvez soutenir un cabinet comme celui qui existe. Il ne couvre pas la royauté, quoi qu'on en ait dit ; car, s'il suffisait, pour la couvrir, de signer les actes ministériels, MM. Molé et de Montalivet signaient comme vous. Il ne couvre pas la royauté ; car, s'il suffit, pour couvrir la royauté, d'avoir une majorité, les mêmes ministres, MM. Molé et de Montalivet, avaient la majorité comme vous, ou comme vous espérez l'avoir.

Il ne suffit pas, pour couvrir la royauté, de dire tout haut qu'on est parlementaire ; car MM. Molé et de Montalivet le disaient sans cesse. Il ne suffit pas de dire qu'on a assisté à des émeutes ; M. de Montalivet a dit aussi qu'il avait assisté à des émeutes. Il ne suffit pas de dire qu'on veut faire le bien ; il faut le faire. Tous les ministères qui se sont succédé ont déclaré qu'ils voulaient faire le bien. Il faut avoir d'ailleurs la possibilité de le faire.

Et ici il me sera permis de parler d'une circonstance que la commission de l'adresse n'a pas oubliée, et que, vous, vous avez oubliée volontairement. Une grande question s'était produite ; c'était la conversion des rentes.

M. PASSY : On vous l'apportera.

M. GARNIER-PAGÈS : J'accepte votre déclaration, mais je demande si nous avons un ministère parlementaire et suffisamment important, sur laquelle il est nécessaire de prévenir sans cesse le pays, nous voyons que ce ministère parle dans l'adresse de la propriété littéraire, et qu'il ne parle pas de la conversion ? Non, ce ministère n'est pas fort. S'il n'a pas mis la conversion dans le discours de la couronne, ce n'est pas qu'il l'ait oubliée ; son plan était formé, son projet était prêt, cela nous a été déclaré, et quand la mesure était décidée, que le projet avait été arrêté dans le conseil, vous n'en avez pas parlé dans le discours de la couronne.

M. PASSY : Eh bien ! non.

M. GARNIER-PAGÈS : Eh bien ! messieurs, vous avez commis une faute grave et doublement grave. Constitutionnellement, vous avez prouvé votre faiblesse : comme question financière, vous en avez rendu l'application beaucoup plus difficile. (C'est vrai.)

Comment ! vous avez plusieurs milliards à remuer ; vous n'avez à votre disposition que 200 ou 300 millions tout au plus, vous éprouvez des embarras, la chambre entière, tout en votant la loi, hésitait par crainte de ces embarras. Vous avez besoin de vaincre une résistance qui n'existait pas lorsque la chambre des députés votait la conversion ; vous avez besoin du concours de tout le monde, et vous ne vous entourez pas de toutes les forces que vous pouvez réunir ! Vous ne prévenez pas le pays de ce que vous voulez faire ! Si vous ne l'avez pas fait, c'est que vous ne pouvez pas le faire. (Mouvement.) Qu'est-il arrivé déjà, financièrement parlant, par suite de cette abstraction ? Je vais le dire ; il suffira pour cela de consulter la cote des fonds publics pour avoir la certitude de ce que j'avance.

Quand on a appris la nouvelle des événements d'Alger, c'est un malheur que je déplore, et qui ressemble à ce qui est arrivé quand on a appris le désastre de Waterloo. (Réclamation au centre.)

La chambre ne doit pas croire que je veuille comparer deux faits dissimilaires, ce n'est pas mon intention, cela ne peut pas l'être ; ce qui est, c'est qu'alors comme aujourd'hui, ou, si vous l'aimez mieux, aujourd'hui comme alors, la rente a haussé sur la nouvelle d'un désastre. (Murmures.) C'est probablement contre les hommes de bourse que vous murmurez ; je vous laisse faire tout à l'aise.

On a cru que la conversion des rentes ne serait pas proposée ; puis sont venus les bureaux de cette chambre, et dans ces bu-

reaux les ministres ont fait une déclaration ; à peu près à deux heures et demie on l'a su à la Bourse : on sait vite ces choses-là ; la rente a baissé à cause de la conversion. Puis est venu le discours du trône ; on n'a pas parlé de la conversion, et la rente a haussé.

Plusieurs voix : Vous vous trompez, le discours du trône est venu avant la discussion dans les bureaux.

M. GARNIER-PAGÈS : Je me trompe dans l'ordre des faits, mais ils n'en subsistent pas moins ; cela s'est passé de la même façon, mais à des époques bien différentes. Premièrement, affaires d'Alger : on croit que la conversion n'aura pas lieu, hausse de fonds ; deuxièmement, discours du trône qui ne parle pas de la conversion, nouvelle hausse dans les fonds ; troisièmement enfin, paroles des ministres dans les bureaux à l'occasion de l'adresse, la conversion est probable, baisse dans les fonds.

Ainsi vous voyez qu'en n'ayant pas la force de promettre ce que vous pouviez promettre et annoncer tout haut, vous avez produit trois choses également mauvaises. 1<sup>o</sup> Vous avez prouvé que vous n'êtes pas un ministère puissant ; vous avez prouvé que si vous n'osiez dire ce que vous vouliez proposer à la chambre, c'est que vous n'avez pas le pouvoir nécessaire pour briser une volonté résistante, et pour faire passer une grande mesure, il faudrait que vous eussiez cette force qui vous manque ; mais vous reconnaissez vous-mêmes qu'elle vous fait défaut. 2<sup>o</sup> Vous avez rendu la mesure plus difficile que si vous l'eussiez annoncée avec solennité. 3<sup>o</sup> Vous avez produit des jeux de bourse auxquels je me plais à croire que vous êtes restés étrangers (Agitation.)

Quand je vois un cabinet qui n'a pas la liberté de parler de toutes choses, un cabinet qui ne se souvient plus de son passé, quoi qu'il dise, un cabinet qui, depuis huit mois, n'a rien fait, un cabinet qui vient de déclarer aujourd'hui qu'il ne sait pas s'il a la majorité, un cabinet qui ne sait sur qui s'appuyer, un cabinet qui est obligé de faire des renégats pour exister (vive interruption), je dis que ce cabinet n'est pas parlementaire.

Il se pourra faire que l'on arrive à désespérer des choses, parce qu'on a été habitué à désespérer des personnes ; il se pourra faire que les défections qui ont eu lieu découragent une partie de cette chambre, et que vous existiez comme ministres, mais alors arrivera un grand malheur constitutionnel, on ne saura comment détruire les ministères qu'on croira mauvais, on sera obligé de se dire qu'il faudrait toujours avoir un cabinet tout prêt derrière le cabinet qu'on voudra attaquer. Or, comme il est moralement impossible qu'il y ait un cabinet debout, prêt, consolidé, en présence d'un cabinet existant, les ministres deviendront en quelque sorte inamovibles ; c'est ce que le pays ne veut pas. (Mouvement.) C'est ce que MM. les ministres veulent sans doute, mais ce n'est pas le seul point sur lequel ils ne sont pas d'accord avec le pays.

Soyez ce que vous avez été, faites un appel aux hommes qui ont eu vos opinions, car déjà vous n'avez plus les leurs, demandez-leur de vous soutenir, non pas en leur disant que vous n'avez rien fait, mais en faisant quelque chose. Vous deviendrez alors ce que vous n'êtes pas, un ministère parlementaire. Si vous persistez dans la marche que vous avez suivie jusqu'à présent, si vous vous appuyez sur tous ceux qui voudront bien vous prêter leur appui, si, en adoptant le système de corruption suivi par le cabinet du 15 avril, vous prenez une partie de vos fonctionnaires dans cette chambre, on vous fera, avec juste raison, les reproches que vous faisiez vous-mêmes à d'autres.

Vous serez faibles comme ils ont été faibles ; vous serez faibles, parce que vous aurez trahi vos convictions ; vous serez faibles, parce que vous aurez trahi votre parti ; vous serez faibles, parce que vous ne vous appuyerez sur personne ; et bien loin de trouver votre force dans une homogénéité qui n'existe pas, bien loin de pouvoir dire que vous avez la liberté la plus complète d'action, vous aurez prouvé que vous ne pouvez pas parler dans le discours de la couronne des choses les plus graves, que vous êtes obligés d'en parler à voix basse et après coup. Ce n'est pas là un ministère comme la chambre en voulait un il y a un an. De deux choses l'une : ou les ministres ont changé d'opinion, ou la chambre en a changé. Dans l'un et l'autre cas, je n'en félicite ni les ministres ni la chambre ; j'en félicite encore moins le pays. (Agitation.)

M. DUBAURE, après avoir cherché à réfuter les principales attaques de M. Garnier-Pagès, termine ainsi son discours.

Notre vœu le plus ardent est, non pas de matérialiser le pays, mais d'y porter l'aisance par de sages et vastes travaux. Vous verrez si nous savons nous occuper de l'amélioration du sort des classes laborieuses, des prisonniers, des enfants employés dans les manufactures. C'est ainsi que le cabinet du 12 mai répondra aux attaques dont il est l'objet.

On dit qu'un gouvernement n'est pas parlementaire quand il n'a pas la majorité. Pour que le gouvernement soit fort, il faut qu'il ait la majorité dans la chambre ! Du premier jour où vous nous abandonnez, notre parti sera pris ; à la première manifestation claire de votre part, quelle qu'elle soit, nous saurons la comprendre ; et soyez sûrs que nous ne marcherons pas sans l'appui des pouvoirs de l'Etat.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 10 janvier.

La séance est ouverte à une heure et le procès-verbal adopté. Après une longue suspension, la séance est reprise.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet d'adresse.

M. CHAMBOLLE : M. le ministre a dit hier qu'il y avait eu long-temps des journaux subventionnés. Prenons acte de ce fait qui a été long-temps contesté. Le ministère doit savoir quels sont ces journaux : qu'il les nomme ; c'est un acte de justice dont on lui saura gré.

Mais M. le ministre des finances s'est trompé en disant qu'il y avait des journaux qui attendaient qu'on les achetât pour devenir ministériels.

L'orateur répète ensuite la plupart des arguments qui ont été présentés hier contre le ministère ; il lui dit, comme M. Garnier-Pagès, qu'il n'a pas le droit de faire parade de son dévouement ; comme M. Deslongrais, il lui demande où est la majorité. Enfin il regrette que ce ne soit pas le ministre des affaires étrangères qui vienne lui-même soutenir ses actes à la tribune.

M. DESLONGRAIS succède à M. Chambole.

Dans un discours écrit, l'honorable député s'élève contre l'esprit de localité qui préside à l'élection des députés ; il en résulte que la chambre n'a pas une pensée ferme et arrêtée, et qu'elle ne marche pas avec une idée politique. C'est ainsi qu'on a vu 213 voix l'emporter sur 221. Casimir Périer, dans un temps difficile, a gouverné avec fermeté, parce que la chambre avait une direction, un but politique.

M. DESLONGRAIS dénonce avec force la corruption parlementaire, les députés qui se soutiennent dans l'esprit de leurs électeurs à force d'apostilles ou de sollicitations, les députés qui obtiennent des places brillantes pour eux-mêmes à l'occasion

d'un amendement ministériel, d'un discours habile ou d'un silence non moins prudent.

Je dois maintenant, dit l'orateur, proposer le remède au mal. Je voudrais qu'on proposât un projet de loi par lequel tout député ne pourrait accepter de fonctions salariées pendant l'exercice de son mandat et même deux ans après l'expiration de ce mandat. Je voudrais que tout fonctionnaire député ne pût obtenir d'avancement pendant la même période. On dira peut-être que de grands services ne pourraient pas être récompensés, si cette loi passait; il est vrai, mais une exception n'est pas la règle. Les avantages sont plus grands que les inconvénients; pour un heureux que fait le gouvernement, il fait cinquante mécontents, et la partie n'est pas égale pour lui.

Au reste, comme le projet d'adresse n'exprime que ce que je pensais à la dernière session, j'y donne mon assentiment.

M. DE SADE, dont la voix trop faible parvient à peine jusqu'à nous, se plaint des tendances de la chambre à se fractionner en coterie, plutôt qu'à se partager en grandes divisions; mais est-ce au ministère à le trouver mauvais, lui qui est entaché du même vice radical?

L'orateur se demande quels seraient les avantages que trouverait le pays à un changement de ministère en ce moment. Et d'abord il jette un regard sur nos relations extérieures. Aujourd'hui on ne se bat plus, on négocie; on a jeté l'épée pour prendre une plume. C'est ainsi que les affaires de Belgique et d'Orient ont été décidées ou vont se décider. Quels seraient les ministres qui auraient la prétention de faire décider toutes les questions par la France? Aujourd'hui c'est tout au plus si quelques têtes folles se laissent encore séduire par les fumées de la gloire impériale.

C'est à l'intérieur que nos plus grands efforts doivent se porter pour la propagation du progrès. Il y a deux questions sur lesquelles l'opinion ne peut ni reculer ni capituler: c'est le rapport des lois de septembre et la réforme électorale. Je blâme le pouvoir de rester sans résolution devant ces questions, mais il faut s'armer de longanimité. L'orateur vote contre l'adresse.

M. DUVERGIER DE HAURANNE déclare qu'il n'y a pas de lutte véritable aujourd'hui, et que la preuve en est dans la tranquillité, dans l'indifférence avec laquelle la chambre écoute les orateurs qui se succèdent. Ce n'est donc pas sur ce terrain que je veux me placer, dit-il. Ce que je veux examiner, c'est l'état des partis et l'esprit qui doit présider à leur reconstitution.

Et d'abord qu'il me soit permis de protester contre l'accusation de n'avoir rien produit qu'on a faite à la grande lutte parlementaire de 1839. Je crois que les ministres actuels, sans récriminer contre leurs prédécesseurs, prouveront facilement que la situation, à l'extérieur et au dedans, a subi quelques améliorations. Il y a un an, de funestes doctrines, qui ont perdu la Restauration, étaient professées, non dans cette enceinte, mais au dehors. Aujourd'hui il est bien reconnu partout que la chambre a le droit, non-seulement de contrôler les actes du ministère, mais même de désigner les ministres, et qu'en cas de conflit, c'est au pouvoir issu des pouvoirs électoraux qu'appartient le droit de trancher la question. C'est une conquête que la session dernière a définitivement consacrée.

Nous avons eu deux buts principaux, celui de changer l'administration, et celui de fonder un vaste parti également éloigné des exagérations monarchiques et démocratiques. Le premier est atteint. Nous allons examiner si le second l'est également.

M. DUVERGIER remarque que nous différons essentiellement de nos voisins les Anglais. Ils sont avides de liberté, et l'égalité les trouve indifférents. Nous, au contraire, nous voulons l'égalité avant tout, et pour la conquérir nous avons consenti à nous précipiter, on l'a vu autrefois, sous le despotisme d'un seul. Eh bien! il faut développer cet amour de l'égalité, et lui laisser pousser de profondes racines.

Les partisans de l'extension de nos libertés ne sont donc pas du même avis que moi. Ils demandent en conséquence la réforme électorale.

Ici M. Duvergier discute en quelques mots la valeur du programme de M. Barrot, et y trouve plusieurs contradictions choquantes. Ce n'est pas un droit politique qu'il faut non plus aux classes inférieures. Il faut les moraliser, et leur refuser, avec raison, des droits politiques inutiles. (Rumeur à l'extrême gauche.) Notre révolution a été surtout une révolution sociale, et nous sommes trop souvent portés à croire qu'une idée n'a pas besoin d'être poussée, et qu'elle marche toute seule. Elle le fait, mais lentement, et il vaut mieux l'y aider.

L'orateur croit que le ministère doit être laissé en paix, et qu'on doit lui permettre d'achever son œuvre de transition. L'adresse est rédigée de manière à concilier toutes les opinions constitutionnelles, et l'honorable député votera pour le projet. Ne poursuivons pas un succès immédiat. Condamnons ce scepticisme railleur qui condamne lui-même ce qui s'est passé, il y a neuf mois, et qui dit que la situation était insupportable. Soyons fidèles à notre cause, et sachons que nous ne referons pas en un jour la situation qu'on nous a faite.

M. BARROT monte à la tribune, mais la chambre se repose pendant quelques minutes, et une suspension forcée de quelques instants a lieu.

M. BARROT: La discussion s'est ouverte sous une impression unanime. On sentait pourtant que notre gouvernement représentatif ne peut vivre sans ces positions nettes et franches. La discussion de l'adresse a commencé. Pour mon compte, je déclare que je ne m'opposerai pas à son adoption.

Je veux la dynastie nationale, le gouvernement représentatif; voilà quel est mon double vœu, et je ne m'en écarterai jamais. Je ne crois pas que ce double principe ait été inséré dans votre adresse comme une vaine phraséologie.

Mais, quand j'ai vu le ministère prendre son point d'appui parmi ces défenseurs du 15 avril que nous avions renversé, alors j'ai désespéré du présent, j'ai désespéré de l'avenir du ministère. Ce n'est pas moi qui ferai l'injure à nos institutions de dire qu'elles ont été impuissantes, que le pays n'a pas de sympathies dans la chambre; ce n'est pas moi qui prononcerai un pareil blasphème. Mais le ministère s'est constitué en quelque sorte sous l'amnistie d'une impuissance constatée.

M. VILLEMAIN: Je demande la parole.

M. O. BARROT: C'est l'émeute qui a fait le ministère, c'est

l'émeute qui a précipité à la défense de nos institutions les hommes qui veulent les plus réelles conséquences de notre révolution; mais, l'émeute passée, chacun a reconnu son drapeau, et on a regardé de sang-froid ce ministère récemment formé. Si les troubles des rues n'avaient pas déplacé les opinions, nous aurions un gouvernement organisé selon les vrais principes.

Que veut-on aujourd'hui? Attendre que ce classement se fasse, prolonger la confusion. On nous demande d'oublier le passé; pourquoi? C'est que la décomposition n'est pas complète. En politique comme en physique, il faut que la décomposition soit complète pour que la reconstitution le soit. (Très-bien!)

Eh! mon Dieu! je reconnais volontiers le bien que les ministres ont voulu faire, tout le bien qu'ils ont fait. Ils ont espéré que la position des deux grandes fractions allait s'évanouir après eux; ils ont compté sur une majorité, majorité de négation ou de conciliation, comme on veut. Eh bien! ils ont rêvé une chimère.

Le ministère du 15 avril, quand il a été créé, croyait aussi à cette décomposition; il suppliait la chambre d'oublier le passé. Et cependant il avait une majorité, non d'intérêts, mais de sympathies. Mais vous, où est votre majorité? N'avons-nous pas combattu ensemble pour les grands principes, pour le gouvernement parlementaire contre le gouvernement personnel? N'avons-nous pas demandé ensemble qu'on relevât le pays en face de l'étranger?

M. SALVANDY: Je demande la parole. (On rit.)

M. BARROT: Vous nous vantiez votre programme; vous nous parliez du respect dû à l'institution du jury. La réforme électorale, vous n'en parliez pas d'une façon si hautaine; mais vous êtes condamnés à ne pouvoir rester dans la sphère où vous vous étiez placés. Vous voudriez oublier votre origine, que ceux que vous appelez à votre secours ne vous en dégoûteraient pas. Il est quatre heures. La séance continue.

**AVIS.**—MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 janvier sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

## BOURSE DE PARIS DU 10 JANVIER.

|                                |        |
|--------------------------------|--------|
| Cinq pour cent . . . . .       | 111 80 |
| Trois pour cent . . . . .      | 80 70  |
| Quatre pour cent . . . . .     | 104    |
| Rentes de Naples . . . . .     | 103 20 |
| Actions de la banque . . . . . | 3090   |

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.

## Feuille d'Annonces.

### ANNONCES DIVERSES.

On a trouvé, samedi matin 11 du courant, deux clés de serrures de Picardie, réunies par un anneau, entre le pont Lafayette et le pont de l'Hôpital.

S'adresser à M. Gout, droguiste, rue de l'Enfant-qui-pisse, n° 8.

(7072) A VENDRE.—Deux jolis PIANOS en acajou, à cinq octaves, l'un d'Erard: prix, 110 fr.—L'autre de Zimmermann: 90 fr.

S'adresser rue de la Vieille-Monnaie, 8, 2<sup>e</sup> escalier, à l'entresol.

(7073) A VENDRE pour cause de santé.—Une buanderie publique, montée d'appareils nouveaux pour couler les lessives, présentant de très-grandes économies de combustibles et de main-d'œuvre, faisant constamment des opérations parfaites, vaste étendage avec calorifères pour sécher le linge en toute saison, et tout ce qui est nécessaire pour un travail semblable.

S'adresser à M. Pêtre, fondeur, rue d'Auvergne, n° 2, et à M. Hene, rue des Augustins, n° 3.

Le SIROP de THRIDACE (extrait pur de laitue), d'Abbadie, pharmacien à Paris, 23, rue Sainte-Apolline, est ordonné par les meilleurs médecins de Paris et de la province dans les toux, oppressions, rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluches, et toutes les maladies de poitrine et de l'estomac.—Dépôts chez MM. Vernet, place des Terreaux, à Lyon; Michel, à Tarare; Boulois, à Villefranche; Viguière, à Vienne; Martinet, à Saint-Etienne; Barbe, à Roanne. (4174—999)

### MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur TUIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12. (2102)

**SIROP PECTORAL FORTIFIANT** DU DOCTEUR CHAUMONNOT, pour la guérison des rhumes, catarrhes, et des maladies de poitrine.—Une MÉDAILLE D'OR a été accordée à l'auteur.—Dépositaires pharmaciens: Victorin Biétrix, Sionest et Co, à Lyon; Michel, à Tarare; Arduin, à Amplepuis; Voituret, à Villefranche; Couturier, à St-Etienne; Mercier, à Roanne; Lacroix, à Mâcon; Suchet, à Chalon-sur-Saône. (4173—998)

**Eaux minérales naturelles et artificielles.**

**REMÈDES BREVETÉS, AUTORISÉS, Annoncés dans les journaux.**  
DÉPÔT GÉNÉRAL CHEZ VERNET, PH., PLACE DES TERREUX, 13.

**Chocolats de santé. Bains de vapeur à domicile.**

(7068) A VENDRE.—Fonds de café avec onze chambres garnies, situé à Vaise, en face du pont de la Gare. On voudrait un tiers comptant et les deux autres dans cinq ans, sans intérêts. S'y adresser.

## Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.—Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande.  
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.  
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers, et chez M. Beaulieu, directeur des messageries générales, en face du pont.  
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.  
A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallier. (2025)

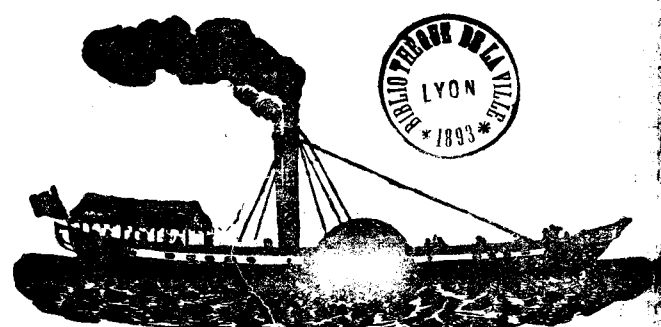
### DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE, COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (2005)



## BATEAU A VAPEUR EN FER LE PAPIN

DU RHONE

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS,

Mardi 14 janvier, à six heures du matin,

POUR

AVIGNON, BEAUCAILLE ET ARLES.

Ce bateau, dont les machines sont à basse pression, se recommande par la supériorité de sa marche et l'élégance et la commodité de ses emménagements. (289)

(7065) On demande une somme de dix mille francs pour l'agrandissement d'un commerce d'une nouvelle industrie. On tiendrait les écritures ambulantes. On pourrait donner une caution.

S'adresser au bureau du journal.

